



AVIS DE MISE À DISPOSITION

Projet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'EYBENS

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-024 en date du 27 février 2017 et à la délibération n°1DL161066 du Conseil métropolitain en date du 24 mars 2017, il sera procédé à une mise à disposition du public, sur le territoire de la commune d'Eybens, du dossier portant sur la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Eybens.

Le projet porte sur :

- Précision de la mesure de la règle de hauteur ;
- Adaptation du nombre de logements locatifs sociaux, imposés au titre de l'article L.123-2 b) du Code de l'urbanisme, aux sites sur les emplacements réservés H, E et F ;
- Suppression de l'emplacement réservé n°32 prévoyant une servitude pour un accès piéton ;
- Création d'une zone UC indicée « p » permettant le développement d'une offre de logement de 32 logements dont 18 logements sociaux ;
- Mise à jour des annexes avec la prise en compte des délibérations de Grenoble-Alpes Métropole sur le droit de préemption urbain, la taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement majorée.

La mise à disposition se déroulera en mairie d'Eybens (38220), 2 avenue de Bresson, du lundi 6 novembre au vendredi 8 décembre 2017 inclus pour une durée de 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie :

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h00 à 17h00**
- **jeudi de 08h30 à 12h15 et de 13h00 à 19h00**

Le dossier, qui comprendra le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, ainsi qu'un registre, seront mis à disposition du public pendant la durée de la mise à disposition.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, en mairie d'Eybens, et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre.

Le dossier sera consultable en ligne sur le site de Grenoble-Alpes Métropole : www.lametro.fr.

Il sera également mis à disposition avec un registre au siège de Grenoble-Alpes Métropole, Le Forum, 3 rue Malakoff, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 et le vendredi de 08h00 à 17h00.

Les personnes intéressées pourront adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée du PLU d'Eybens » auprès de :

Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole
Le Forum - 3 rue Malakoff
CS 50053
38031 GRENOBLE CEDEX 01

A l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par le Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil métropolitain qui en délibèrera et en adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole
Christophe FERRARI